



# Le Conseil d'Etat dit non au projet d'aménagement

Ile-de-France

*Le ministre de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier, a confirmé que le Conseil d'Etat a émis un avis négatif au projet de schéma directeur de la région Ile-de-France, censé définir l'aménagement à l'horizon 2030.*

**S**ale coup pour l'aménagement de la région parisienne. Le Conseil d'Etat n'approuve pas le projet de schéma directeur – document capital en matière d'urbanisme – qui lui a été soumis. « C'est vrai que d'après les premiers éléments dont nous disposons, il paraîtrait que son avis serait plutôt négatif », a reconnu hier Michel Mercier, en réponse au député UMP de Seine-et-Marne, Michel Houel, qui l'interrogeait hier au Sénat à ce sujet.

A l'issue d'un bras de fer de deux ans entre la région à majorité de gauche qui avait adopté un nouveau schéma directeur de la région Ile-de-France (Sdrif) le 25 septembre



Michel Mercier, le ministre de l'Aménagement du territoire, en visite hier sur le chantier du prolongement du tramway T2 (La Défense-Bezons).

2008 et le gouvernement Fillon, qui le jugeait insuffisamment ambitieux, le Conseil d'Etat avait été saisi le 8 juin 2010 par le gouvernement du projet de décret portant approbation du Sdrif.

Après la promulgation, le 3 juin 2010, de la loi sur le Grand Paris, Nicolas Sarkozy et le président du conseil régional, Jean-Paul Huchon (PS), s'étaient finalement mis d'accord sur la transmission du Sdrif au Conseil d'Etat et sur sa révision immédiate une fois son approbation réalisée, afin, comme l'a rappelé hier Michel Mercier, « de prendre

en compte les objectifs fixés par le législateur ».

## « Irrégularités »

Selon le ministre, « le Conseil d'Etat a jugé d'une part que la procédure d'élaboration du Sdrif avait fait l'objet de plusieurs irrégularités, que par ailleurs le projet comportait des mesures qui n'entraient pas dans le cadre des compétences confiées par la loi à la région ». Le Conseil d'Etat a jugé enfin qu'« un certain nombre de textes, notamment les deux lois Grenelle et la loi sur le Grand Paris, n'avaient pas été

introduites de façon correcte dans ce Sdrif ».

« Dans l'attente de l'avis formel du Conseil, le gouvernement l'étudiera à fond avant de prendre quelque décision que ce soit », a précisé hier Michel Mercier, tout en confiant avoir « indiqué » à Jean-Paul Huchon que « l'Etat était prêt à examiner avec lui les conséquences à (en) tirer », ainsi que « des solutions » qui pourraient être « mises en œuvre le plus rapidement possible pour donner à la région le cadre de ses ambitions ».

## Coup de frein

En charge du Grand Paris depuis le départ du gouvernement de Christian Blanc, Michel Mercier n'a pu que souligner hier combien le Sdrif était « un document essentiel puisque tous les autres documents d'urbanisme – Plan local d'urbanisme (PL, schéma de cohérence territoriale [SCOT]) – doivent être compatibles avec lui ». De fait, l'avis négatif du Conseil d'Etat risque fort de se traduire par un sérieux coup de frein donné à la politique d'aménagement de la région. Les Franciliens devront donc sans doute patienter quelques années supplémentaires avant d'observer des évolutions déterminantes. ■

J.-P. Th.